



DEMOCRATIE VIVANTE

Par Dominique Villemot

Démocratie Vivante a pour objet d'être un espace de réflexion et une force de propositions sur les réformes que le quinquennat d'Emmanuel Macron doit permettre de réaliser pour faire avancer la France et l'Europe sur la voie de la rénovation démocratique, de la justice sociale et du progrès partagé.



INFOLETTRE
N°44

-
3/4/2018

Si vous ne souhaitez
plus recevoir cette
infolettre
dites-le nous
par retour de mail.

POLITIQUE

REFORMER DANS LA JUSTICE SOCIALE

Emmanuel Macron a été élu pour réformer notre pays afin de réussir son insertion dans la mondialisation. Le bilan après moins d'un an est déjà impressionnant : réforme du code du travail, réforme fiscale, réforme de l'école. Les autres réformes sociales suivent : assurance-chômage, apprentissage, formation professionnelle continue, gouvernance de l'entreprise. Certaines de ces réformes font la quasi-unanimité, comme celle de l'école ou de l'assurance-chômage. D'autres ont suscité des critiques, comme la réforme fiscale, vue comme trop favorable aux « riches », ou celle du code du travail, trop favorable aux « patrons ». Mais elles sont comprises et donc acceptées car considérées comme nécessaires à la croissance économique qui devrait bénéficier à tous. Le défi est maintenant de réussir la réforme de la fonction publique et celle de la SNCF. Des conflits durs s'annoncent, notamment bien sûr avec la SNCF. Cela est dû aux conservatismes qu'Emmanuel Macron entend combattre, celui notamment des syndicats corporatistes, comme la CGT ou Sud. Progressistes contre conservateurs de droite ou de gauche. Mais il est aussi nécessaire, pour que la réforme soit acceptée et donc réussisse, qu'elle ne soit pas perçue comme brutale et donc injuste, comme ce fut le cas avec les réformes Juppé de fin 1995 ou la réforme des retraites de Sarkozy de 2010. Certes Emmanuel Macron a été élu pour faire ces réformes, alors que cela n'était pas le cas de Jacques Chirac ni de Nicolas Sarkozy. Mais, il convient de faire œuvre de pédagogie, d'expliquer pourquoi ces réformes sont nécessaires et ce qu'elles vont apporter au pays et aussi aux personnels concernés. Car les mouvements sociaux mobilisent bien au-delà de la CGT. C'est d'autant plus indispensable que se profile la préparation du budget 2019. Pour rester dans les clous de nos engagements européens, ce budget devra comporter des économies budgétaires drastiques pour financer à la fois l'impact en année pleine des baisses d'impôts ainsi que de la transformation du CICE en baisses de charges. A titre d'exemple, il est indiscutable que les conditions de vie à l'hôpital ou dans les EPAHD sont très difficiles. Demander des efforts à ces personnels sera considéré par eux comme particulièrement injuste et ils ne manqueront pas d'être soutenus par l'opinion publique. Le meilleur moyen pour faire accepter les réformes est de travailler avec les représentants des personnels et de faire preuve de pragmatisme. Il ne faut donc pas mépriser les corps intermédiaires, comme le faisait Nicolas Sarkozy ni se buter comme Alain Juppé. On saura gré à Emmanuel Macron, qui entend mettre en œuvre les réformes pour lesquelles il a fait campagne sans grande considération pour les corps intermédiaires de savoir écouter quand c'est nécessaire et de ne pas se figer dans une position rigide. Le bon exemple est la réforme de l'assurance-chômage. A l'origine il était question de « nationaliser » l'assurance-chômage et de lui faire supporter le coût de l'indemnisation des indépendants contre la volonté des partenaires sociaux. Finalement Emmanuel Macron a accepté de retranscrire dans la loi l'accord négocié par les partenaires sociaux. Sur la réforme de la fonction publique le gouvernement a engagé une concertation approfondie avec les organisations syndicales. Même pour la réforme de la SNCF où le recours aux ordonnances a pu paraître comme une volonté d'éviter la concertation, il commence à faire preuve de souplesse en décalant le calendrier de l'ouverture à la concurrence. Il pourrait aller plus loin et s'appuyer sur les syndicats réformistes. Frapper fort au début pour qu'ensuite le débat ne porte plus sur le principe de la réforme, mais sur les modalités. Ouvrir chantier sur chantier pour épuiser les oppositions politiques. La méthode Macron a réussi jusqu'à



présent. Mais la réforme de la SNCF sera décisive. Le taux très élevé de grévistes du premier jour donne le ton. Il ne faudra ni céder ni incarner l'injustice sociale.

EUROPE

L'ARRESTATION EN ALLEMAGNE DE CARLOS PUIGDEMONT : UN IMBROGLIO JURIDICO-POLITIQUE

Depuis l'arrestation de Carlos Puigdemont par la police allemande, le 25 mars, le sort du dirigeant indépendantiste catalan fait l'objet d'un débat d'autant plus vif, outre-Rhin, que les questions qu'il soulève sur le terrain du droit sont inextricablement liées aux enjeux politiques de l'affaire. Carlos Puigdemont sera-t-il remis à l'Espagne, comme celle-ci le réclame ? C'est désormais à la justice allemande de trancher. Or l'affaire est complexe. Pour que cela soit possible, il faut que les infractions dont le dirigeant catalan est accusé par la justice espagnole existent également dans le droit allemand. Ce n'est pas évident pour ce qui concerne la « rébellion », qui n'a pas d'équivalent direct en Allemagne. L'infraction la plus proche serait la « haute trahison », définie au paragraphe 81 du code pénal. Le problème est que le crime de haute trahison suppose qu'il y ait eu violence ou menace de violence. De plus, la frontière entre liberté d'expression et rébellion dans le cas d'un dirigeant politique est par définition assez floue. La justice du Schleswig-Holstein, le Land où a été interpellé Carlos Puigdemont, où il est détenu et où son cas doit être examiné dans les soixante jours suivant son arrestation, se retrouve involontairement prise dans un conflit interne à l'Espagne de nature fondamentalement politique.

ECONOMIE

LA REFORME DE L'EPARGNE-RETRAITE

Bruno Lemaire a présenté les grands axes de la réforme de l'épargne-retraite. Il a indiqué que cette réforme « dont les contours seront finalisés prochainement et que nous préparons en lien avec tous les professionnels concernés, redonnera toute son attractivité aux produits d'épargne retraite », Cela se fera 1. en améliorant le passage d'un produit à l'autre (Perp, Perco, contrats articles 83 – PERE, contrats Madelin), 2. en offrant de meilleures perspectives de rendement aux épargnants par l'introduction d'une option par défaut de « gestion pilotée », 3. en visant à sécuriser progressivement l'épargne à mesure que la date de départ en retraite approche, 4. en apportant davantage de souplesse sur le retrait des sommes épargnées à l'âge de la retraite et 5. en réduisant le taux de forfait social réduit de 20 % à 16 % lorsque les versements sont effectués dans des fonds investis pour partie dans des actions de PME et des ETI et qui proposent par défaut une gestion pilotée.

DEVELOPPEMENT DURABLE

ARRIVEE DU CHEQUE ENERGIE

Depuis le 26 mars, quatre millions de Français reçoivent dans leur boîte aux lettres un chèque énergie, une aide de l'Etat d'un montant moyen de 150 euros. Son but : aider les personnes en précarité énergétique à régler leur facture de chauffage (électrique, fioul, gaz, au bois, etc.). En test dans quatre départements (Ardèche, Aveyron, Côtes-d'Armor et Pas-de-Calais) depuis le 1er mai 2016, sa mise en place officielle en 2018 a été annoncée à l'automne dernier dans le cadre du "Plan climat" de Nicolas Hulot. Il remplace définitivement les tarifs sociaux de l'énergie. Pour en bénéficier il faut disposer d'un revenu fiscal de référence inférieur à 7.700 euros par an, 11.550 euros pour un couple sans enfant et 13.860 euros pour un couple avec un enfant. A ce dernier plafond s'ajoutent 2.310 euros par enfant supplémentaire. Son montant est déterminé en fonction du revenu fiscal et de la taille du foyer concerné, variant de 48 à 227 euros. Selon les calculs du gouvernement, 69% des bénéficiaires recevront au moins 144 euros.

FISCALITE

LES PLATES-FORMES DE L'ECONOMIE COLLABORATIVE DEVRONT DECLARER LES REVENUS DE LEURS CLIENTS

Le projet de loi relatif à la lutte contre la fraude fiscale dévoilé le 28 mars par Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics, va imposer à partir de 2019 la transmission automatique par les plates-formes de l'économie collaborative des revenus encaissés par ses utilisateurs. La déclaration de revenus préremplie envoyée par l'administration fiscale en 2020 au titre des revenus de 2019 fera figurer toutes les sommes gagnées par le contribuable sur Airbnb ou Drivy. Le projet de loi définit les acteurs concernés : il s'agit des « plates-formes qui mettent en relation à distance des personnes en vue de la vente ou l'échange de biens ou services par voie électronique ». Cela va des spécialistes de la location de résidences (Airbnb ou Aritel par exemple), aux plates-formes de locations de véhicules personnels (Drivy ou Ouicar) en passant par les entreprises proposant des prestations de service (repassage, bricolage ou même repas). Les soupçons de



fraude fiscale sur des dispositifs comme ceux des cartes prépayées enregistrées à Gibraltar devraient disparaître. Airbnb a déclaré accueillir favorablement la mesure.